

Séance extraordinaire du 18 janvier 2010

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 18 janvier 2010, à 19h45, au Centre culturel de Saint-Agapit situé au 1130, rue du Centenaire, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet et Ginette Lafrance, les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 19h45. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2010-01-62) - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de tenir une séance extraordinaire pour l'adoption de différents points demandant une décision du conseil;
CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu
QUE ce conseil renonce à l'avis de convocation, de 48 heures, tel que stipulé par l'article 156 du Code municipal.
Adopté à l'unanimité des conseillers

03 (2010-01-63) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu, unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Acceptation des soumissions pour l'agrandissement du local technique aréna - Installation du système de réfrigération à l'ammoniac;
5. Nouvelle demande PRECO;
6. Période de questions des contribuables;
7. Levée ou ajournement de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 (2010-01-64) - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE ARENA - INSTALLATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC

4 - OCTROI CONTRAT POUR REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU LOCAL TECHNIQUE EXISTANT - CENTRE SPORTIF G.H. VERMETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit veut procéder à des travaux d'agrandissement et de réaménagement d'un local technique existant suite

au remplacement du système de réfrigération du Centre Sportif G. H. Vermette;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions par voie d'invitation;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de trois (3);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu unanimement:

QUE conditionnellement à l'acceptation par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoriale du règlement numéro 3012-01-10, le conseil municipal accepte la soumission présentée, par le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Génivar, pour élaborer les plans et devis de mécanique, d'électricité concernant l'agrandissement et le réaménagement d'un local technique existant suite au remplacement du système de réfrigération du Centre Sportif G. H. Vermette, pour un montant de 60 952.50 \$ (taxes comprises).

QUE les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 (2010-01-65) - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DEMANDE PRECO – RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE

5 - ANNULATION ET REMPLACEMENT DE DEMANDE PRECO - RUES OLIVIER, POULIOT ET DU COLLÈGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a déposé une demande dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) portant le numéro de dossier 231490 pour des travaux de réfection des rues Olivier, Pouliot de la rue Principale à la piste cyclable et la rue du Collège de Pouliot à Olivier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a procédé à des inspections télévisées des conduites d'égout de ces rues;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a modifié son plan d'intervention pour qualifier ces rues dans la priorité 4;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a procédé à une autre demande PRECO portant le numéro 231596 pour les mêmes rues;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, unanimement,

QUE la Municipalité de Saint-Agapit avise le MAMROT que la demande PRECO portant le numéro 231490 est annulée et remplacée par la demande PRECO portant le numéro 231596.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

Madame Sylvie Fortin Graham, mairesse, demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

17 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

17 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

unanimement que cette session régulière soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 19h55.

Sylvie Fortin Graham, mairesse Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse